

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Mandé, le 8 décembre 2022

APICité® : les collectivités se mobilisent et apportent un soutien croissant à la cause de l'abeille



APICité® est le premier label national créé par l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF) récompensant les collectivités qui aiment, protègent et défendent les abeilles et les pollinisateurs sauvages.

Cette année, 95 collectivités ont été labellisées au cours d'une cérémonie organisée le 6 décembre au Conseil économique, social et environnemental (CESE) dont l'UNAF est partenaire dans le cadre du programme Abeille, sentinelle de l'environnement®.

Parmi les actions mises en œuvre par les collectivités particulièrement valorisées par le comité de labellisation nous pouvons citer : des plans de lutte contre le frelon

asiatique, la création de ruchers pédagogiques ou encore la plantation et l'entretien de haies mellifères. Les collectivités labellisées répondent à l'exigence de préservation de l'environnement exprimée par un nombre croissant de nos concitoyens.

Le label APICité® se situe dans le prolongement du programme Abeille, sentinelle de l'environnement®, mis en place par l'UNAF en 2005. Cette action s'inscrit dans une philosophie de prise de conscience et de sensibilisation sur le rôle primordial des pollinisateurs dans la biodiversité, la variété de nos ressources alimentaires, et la nécessité d'actions efficaces pour les protéger. Le taux de mortalité des colonies reste élevé et chaque année les apiculteurs français reconstituent avec courage et passion leurs cheptels. Les abeilles sont pourtant essentielles à notre vie, les chiffres parlent d'eux-mêmes ! 84% des espèces végétales cultivées en France et en Europe dépendent directement des pollinisateurs et plus particulièrement des abeilles et 75% des cultures alimentaires dépendent de l'activité des pollinisateurs.

Sans les abeilles et autres pollinisateurs notre monde ne jouirait pas de cette diversité végétale qui fait partie du patrimoine de l'humanité, contribue à la production de plus d'un tiers de nos ressources alimentaires et à la qualité de notre environnement.

Pour cette nouvelle édition nous avons parmi les 95 labellisés:

- **34 collectivités récompensées par « 1 Abeille - Démarche reconnue »**
- **43 collectivités récompensées par « 2 Abeilles - Démarche remarquable »**
- **18 collectivités récompensées par « 3 Abeilles - Démarche exemplaire »**

Union Nationale de l'Apiculture Française • 5 bis, rue Faÿs • 94160 Saint-Mandé •

Tél. +33 (0)1 41 79 74 40 •

E-mail : contactapicite@unaf-apiculture.info • Internet : www.unaf-apiculture.info

PALMARÈS 2022



Amange (39) - Andrésy (78) - Angres (62) - Argenteuil (95) - Arzac (33) - Auriac Lagast (12) - Belley (01) - Bouillargues (30) - Chauny (02) - Chécy (45) - Clessé (79) - Combret-sur-Rance (12) - Durenque (12) - Evécquemont (78) - Goustranville (14) - Jouy-le-Moutier (95) - Livarot-Pays d'Auge (14) - La Riche (37) - Longages (31) - Macouria (973) - Manicamp (02) - Mellé (35) - Montroulet (16) - Néoules (83) - Parbayse (64) - Prunières (05) - Querrieu (80) - Rémy (60) - Saint-Palais (18) - Saint-Priest (69) - Sainte-Pazanne (44) - Sampigny-lès-Maranges (71) - Soudouze (40) - Tremblay-en-France (93) - Trévou-Tréguignec (22) - Viennay (79)



Agglomération de la région de Compiègne (60) - Ancinnes (72) - Argentan (61) - Bessan (34) - Bessenay (69) - Bohal (56) - Boissy-Saint-Léger (94) - Bresse Vallons (01) - Bry-sur-Marne (94) - Châtelailon-Plage (17) - Cournonsec (34) - Dozulé (14) - La Garde (83) - Lamontélarie (81) - Langrune-sur-Mer (14) - Leigné-les-Bois (86) - Lucé (28) - Malataverne (26) - Marvejols (48) - Mende (48) - Métropole Nice Côte d'Azur (06) - Montaud (34) - Montbonnot Saint Martin (38) - Montroulet (16) - Morsang-sur-Seine (91) - Nègrepelisse (82) - Ormoy la Rivière (91) - Pléneuf-Val-André (22) - Perpignan (66) - Perrigny (39) - Plumaugat (22) - Quincy-Voisins (77) - Rosporden (29) - Saint-Gervais les Bains (74) - Saint-Gildas de Rhuys (56) - Saint-Junien (87) - Saint-Maurice (94) - Saint-Vincent de Tyrosse (40) - Saliès (81) - Soultz-les-Bains (67) - Versonnex (01) - Villers-sur-Mer (14) - Vire-Normandie (14) - Vitry-le-François (51)



Battigny (54) - Brec'h (56) - Castelnau-de-Médoc (33) - Clermont-Ferrand (63) - Dijon (21) - Entraygues-sur-Truyère (12) - Houdemont (54) - La Flèche (72) - La Grigonnais (44) - Marckolsheim (67) - Mèze (34) - Odars (31) - Pernes-les-Fontaines (84) - Saint-Affrique (12) - Saint-Mandé (94) - Tarbes (65) - Thionville (57) - Toul (54)

Le label APIcité® : pour qui ? Pourquoi ?

Toute collectivité peut candidater auprès de l'UNAF pour l'obtention du label APIcité®, dans le but de diffuser la connaissance, l'information et les savoirs concernant la préservation des abeilles domestiques et des pollinisateurs sauvages et de contribuer par des actions de sensibilisation à l'éducation des générations futures.

Les critères du label APIcité®

Les critères du label sont actualisés chaque année par le comité de labellisation composé d'experts issus de la filière apicole et de structures agricoles et environnementales. Le label accordé selon les critères en vigueur n'en demeurera pas moins accordé pour deux ans.

Toutes les collectivités peuvent prétendre au label APIcité® en répondant à un questionnaire d'évaluation assorti le cas échéant d'éléments justificatifs.

Le questionnaire d'évaluation porte sur :

- 1) Développement durable
- 2) Gestion des espaces verts
- 3) Biodiversité
- 4) Apiculture
- 5) Sensibilisation

Nos partenaires au sein du comité de labellisation :



Contact APIcité®

Gabriel PEÑA, Chargé de projet APIcité® Téléphone : 06 48 50 75 79

Email: contactapicite@unaf-apiculture.info

Union Nationale de l'Apiculture Française

5 bis rue Faÿs 94160 Saint-Mandé

<http://www.unaf-apiculture.info/nos-actions/le-label-apicite-r.html>